

## Commune de MAILLY-RAINEVAL

### **PROCÈS-VERBAL** **de la réunion du Conseil Municipal** **de MAILLY-RAINEVAL**

Séance ordinaire du 12 Février 2025

**Convocation** : le 04 février 2025

**Affichage** : le 19 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze février, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Francis MOURIER, Maire.

**Présents** : Mesdames Emmanuelle FIRMIN, Linda HOREMANS, Tatiana VIALLANEIX et Messieurs Gilles BRULÉ, Philippe GOBLET, Francis MOURIER, Alexandre SOMMER, Christophe TAHON.

**Représenté(es)** : M<sup>me</sup> Carole CHARLES par M<sup>r</sup> Francis MOURIER.  
M<sup>r</sup> Vincent RICHARD par M<sup>r</sup> Philippe GOBLET.  
M<sup>r</sup> Xavier FAUVEL par M<sup>me</sup> Linda HOREMANS.

**Secrétaire de la séance** : M<sup>me</sup> Emmanuelle FIRMIN.

#### **Approbation du Procès-verbal du conseil du 13 Novembre 2024 :**

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h06.

#### **Présentation des travaux envisagés sur la RD 14 :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal des travaux envisagés sur la RD 14, qui rencontrent plusieurs difficultés d'aménagement. Il précise que le projet initial représente un coût de 180 000 € HT, ce qui dépasse le budget alloué, mais qu'une subvention de 30 % pourrait être demandée pour aider au financement (Amende de Police).

Une nouvelle visite du département a permis d'obtenir une troisième proposition par le bureau d'étude d'aménagement, chiffrée à 136 000 € HT, soit environ 163 000 € TTC. Cependant, cette proposition reste à affiner.

M. le Maire indique également que les travaux sont prévus pour 2025, bien qu'aucune date précise sur la durée des travaux ne soit encore déterminée. Il précise qu'il n'y a aucune obligation légale d'effectuer ces aménagements, mais qu'il est nécessaire de prendre une décision sur la suite du projet.

#### **Questions et propositions des conseillers :**

M<sup>me</sup> Tatiana VIALLANEIX soulève la question de la consultation des habitants de la zone concernée par les travaux. Elle estime qu'il est important de recueillir l'avis des riverains sur le projet. M. le Maire confirme qu'une consultation des habitants concernés sera envisagée.

M<sup>me</sup> Tatiana propose également que le chemin piéton entre les deux carrefours soit réévalué, estimant qu'il pourrait être inutile étant donné l'absence de piétons dans la zone.

M. le Maire annonce que deux commissions départementales par an sont organisées pour examiner les dossiers d'aménagement avant travaux de la RD 14. La première commission aura lieu en mai, et la seconde en octobre. Une délibération de principe est nécessaire pour signer une convention avec le Département sur les travaux envisagés.

Proposition d'aménagement - Semi rond-point ou plateau :

M. le Maire présente une proposition d'aménagement : la création d'un semi rond-point, à l'image de celui de Cottenchy ou d'un plateau comme Sains – en - Amiénois. Cette solution permettrait d'améliorer la fluidité du trafic tout en prenant en compte la problématique de l'écoulement des eaux pluviales.

Après discussion, le Conseil Municipal est globalement favorable à ce principe d'aménagement, sous réserve d'un échange préalable avec les riverains concernés.

Prise de décision :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, sur le principe, l'aménagement du carrefour route de Rouvrel et de la RD 14, sous réserve des discussions à venir avec les riverains. Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire de signer la convention avec le Département pour les futurs aménagements en agglomération de la RD 14 lors de la réfection de chaussée prévue en 2025.

Présentation des devis :⇒ Contrat d'entretien et tonte de la commune par M. DAVAUX Roland :

M. le Maire présente le devis de M. Roland DAVAUX pour l'entretien et la tonte des espaces verts de la commune, d'un montant de 7 418 € HT, soit 8 901,84 € TTC. Il informe le Conseil Municipal que ce montant est similaire à l'année précédente. Il présente également le devis pour l'entretien, le nettoyage et l'abattage des sapins de la colline, estimé à 3 000 € HT, soit 3 600 € TTC, montant également identique à celui de l'an dernier.

Après réflexion et échange, les membres du Conseil Municipal expriment leur accord pour valider ces deux devis.

**Décision** : Le Conseil Municipal approuve le devis de M. DAVAUX Roland pour un montant total de 8 901,84 € TTC pour l'entretien et la tonte des espaces verts de la commune, ainsi que le devis pour l'entretien, le nettoyage et l'abattage des sapins de la colline pour un montant de 3 600 € TTC.

⇒ Devis pour l'entretien du marais/étang par Forêt d'ici :

M. Le Maire présente la facture d'apport de l'entreprise Forêt d'ici pour la coupe rase de peupliers dans le marais/étang. Cette opération permet de générer une rémunération de 6 769,33 € TTC pour le 1<sup>er</sup> acompte d'apport de bois. Le devis pour la replantation d'environ 5 hectares de 750 peupliers est estimé à 10 675,86 € TTC.

Le Conseil Municipal, après discussion, décide de différer la plantation à l'hiver prochain. En revanche, il est proposé à la commune de récupérer le bois restant pour effectuer un nettoyage du site.

**Décision** : Le Conseil Municipal décide de reporter la replantation des peupliers. Par ailleurs, il approuve la récupération du bois restant pour procéder au nettoyage du marais/étang.

Questions diverses :⇒ Dépôts sauvages d'ordures ménagères :

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la problématique croissante des dépôts sauvages d'ordures ménagères sur le territoire communal. Il informe les membres du Conseil que le Maire de la commune voisine, Berteaucourt-lès-Thennes, a pris une délibération fixant un tarif de 300 € par enlèvement pour les frais liés à l'enlèvement des déchets déposés illégalement.

Après avoir pris connaissance de cette mesure, le Conseil Municipal s'accorde sur l'idée de mettre en place une politique similaire pour faire face à ce problème.

**Décision** : Le Conseil Municipal approuve l'idée d'appliquer un tarif de 300 € par enlèvement pour les frais liés à l'élimination des dépôts sauvages d'ordures, conformément à la délibération prise par la commune voisine de Berteaucourt-lès-Thennes.

⇒ Engagement de la commune dans la lutte contre les violences conjugales :

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la volonté de la commune de s'engager activement dans la lutte contre les violences conjugales. Il présente la **charte de lutte contre les violences conjugales**, un document qui définit des actions concrètes à mettre en place au niveau local pour soutenir les victimes et sensibiliser la population.

**M. Le Maire propose les mesures suivantes :**

1. **Affichage de la charte** : La commune s'engage à afficher la présente charte de manière visible, dans les lieux publics et les espaces municipaux, pour informer les citoyens des actions entreprises et des ressources disponibles.
2. **Désignation d'un(e) référent(e) « lutte contre les violences conjugales »** : Le Conseil Municipal désigne, parmi ses élu (e) (s), un(e) référent(e) qui aura pour mission de coordonner les actions de la commune en matière de lutte contre les violences conjugales et d'assurer le suivi des engagements pris.
3. **Participation au groupe de travail départemental** : Le.la référent(e) désigné(e) sera autorisé(e) à participer deux fois par an au groupe de travail du réseau départemental des acteurs en faveur des victimes de violences sexistes et sexuelles. Cela permettra de renforcer la collaboration entre les différents acteurs locaux et d'actualiser les pratiques de soutien aux victimes.
4. **Contribution à l'élaboration de nouveaux outils** : La commune contribuera, via ce réseau, à l'élaboration de nouveaux outils de sensibilisation et d'actions pour mieux informer et soutenir les victimes de violences conjugales.
5. **Actions de sensibilisation à la détection et au premier soutien** : La commune organisera des actions de sensibilisation à la détection des violences conjugales et au premier soutien à apporter aux victimes. Ces actions pourront être proposées aux agents municipaux, aux élu.es et aux habitants.
6. **Accueillir des actions associatives** : La commune s'engage à accueillir au moins une fois par an des actions associatives de sensibilisation à destination des élu(es), des agents municipaux et des habitants de la commune.
7. **Signalement des situations de violences conjugales** : La commune s'engage à signaler toute situation de violences conjugales portée à sa connaissance, conformément aux obligations légales et éthiques liées à la protection des victimes.
8. **Élaboration d'un plan d'actions spécifiques** : Enfin, le Conseil Municipal s'engage à élaborer un plan d'actions spécifique de lutte contre les violences conjugales, détaillant les actions à mettre en place à l'échelle locale pour prévenir et répondre aux violences conjugales.

Après présentation, un large consensus s'établit au sein du Conseil Municipal concernant la nécessité de s'engager dans cette démarche de lutte contre les violences conjugales.

**Décision** : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les actions proposées par M. le Maire et s'engage à mettre en œuvre la charte de lutte contre les violences conjugales. Madame Linda HOREMANS, a été désignée référente « lutte contre les violences conjugales ».

⇒ Avancement du projet de PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) :

M. Gilles BRÛLÉ, référent PLUi présente l'état d'avancement du projet de **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)**. Il informe le Conseil Municipal que le projet progresse conformément au calendrier prévu, mais que plusieurs étapes doivent encore être finalisées avant l'adoption définitive.

- **Règlement écrit à venir :** M. le Maire précise que le règlement écrit du PLUi, qui définira les règles d'urbanisme applicables sur le territoire de la commune, est actuellement en cours de rédaction et sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal dans les prochains mois.
- **Proposition de zonage :** En ce qui concerne le zonage de la commune, M. Gilles BRÛLÉ annonce que la proposition de zonage, qui détaillera les différentes zones de la commune (zones constructibles, agricoles, naturelles, etc.), sera présentée avant le mois de mai. Cette proposition sera étudiée en concertation avec le conseil municipal afin de tenir compte des spécificités de la commune et des besoins en matière de développement urbain et de protection de l'environnement.

**Décision :** Le Conseil Municipal prend acte de l'avancement du projet de PLUi et de la mise à disposition prochaine du règlement écrit et de la proposition de zonage. La présentation de cette dernière est attendue avant le mois de mai.

#### **Planification des manifestations pour l'année 2025 :**

M. le Maire présente le projet de planification des manifestations pour l'année 2025. L'objectif est d'établir un calendrier annuel d'événements afin de favoriser la vie locale, renforcer les liens sociaux et promouvoir la commune à travers diverses activités culturelles, sportives et festives.

Il propose de discuter des principales manifestations à organiser, en tenant compte des traditionnelles festivités.

#### **Manifestations proposées pour 2025 :**

##### **œ Hauts – de - France Propre :**

M<sup>r</sup> le Maire informe les membres du conseil municipal qu'après le succès des opérations précédentes, la Fédération Départementale des Chasseurs, avec son partenaire le Crédit Agricole et la Fédération Départementale de la Pêche s'associent à nouveau pour nous convier à une nouvelle édition exceptionnelle "Hauts-de-France Propre", le grand nettoyage de printemps, qui se tiendra les **14,15 et 16 mars 2025**.

Les membres du conseil municipal décident de participer à cette nouvelle édition le samedi 15 mars 2025 de 9h à 12h. Une collation sera offerte aux participants de la commune.

##### **œ Pâques :**

Chasse aux œufs pour les enfants du village, **le lundi 21 avril 2025 à partir de 10h30**.

##### **œ Commémoration de la Victoire du 8 Mai 1945 :**

Rassemblement au monument aux morts, **le jeudi 8 mai 2025 à 11h00** suivi de l'allocution, de la clique du Plessier - Rozainvillers et du dépôt de gerbe.

##### **œ Randonnée :**

Une randonnée sera organisée le **samedi 17 Mai 2025** qui sera suivi d'un pique-nique (barbecues à disposition).

☞ **Kermesse des écoles :**

La Kermesse sera organisée à Sauvillers - Mongival.

☞ **Fête Nationale :**

**13 juillet 2025 : 21h30 :** Rassemblement à la Mairie.  
**22h00 :** Retraite aux Flambeaux (défilé dans les rues).  
**23h00 :** Pot de l'amitié offert par la Mairie.

**14 juillet 2025 : 11h00 :** Cérémonie au Monument aux Morts ;  
Clique du Plessier – Rozainvillers ;  
Dépôt de gerbe ;  
**12h00 :** Vin d'honneur ;  
Pique-nique (barbecues à disposition)

☞ **Fête du Village :**

**30 août 2025 : 9h00 :** Nettoyage de l'église ;  
**13 septembre 2025 : 20h30 :** Concert dans l'église ;  
**14 septembre 2025 :** Réderie + repas cochon de lait + animations + structures gonflables....  
**15 septembre 2025 :** Messe St Etienne

☞ **Commémoration du 11 Novembre 1918 :**

Rassemblement au monument aux morts, **le mardi 11 novembre 2025 à 11h00** suivi de l'allocution, de la clique du Plessier - Rozainvillers et du dépôt de gerbe.

☞ **Soirée jeux / Beaujolais nouveau :**

L'espace de vie sociale intercommunal de la CCALN nous propose d'organiser une soirée jeux de société au sein de notre commune.

Nous proposons donc à nos administrés de nous rejoindre le vendredi 21 novembre 2025 à partir de 18h30. Cette soirée débutera par les jeux de société, suivi du beaujolais nouveau et de son plateau de charcuterie.

☞ **Arbre de Noël :**

L'arbre de Noël aura lieu le **Dimanche 14 Décembre 2025.**

**Décision :** Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la planification des principales manifestations pour l'année 2025. Les détails logistiques et les dates spécifiques seront fixés dans les mois à venir, et un suivi sera effectué lors des prochaines réunions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.

Fait à Mailly-Raineval,  
Le 18 Février 2025